



Ville de Pontivy

Commission information et communication

Compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2019

C33-2019-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe BELLER, adjoint au maire
M. Michel JARNIGON, adjoint au maire
M. Hervé JESTIN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Corentin CAPARROS, Responsable du service communication
M. Frédéric MILLARD, Responsable des systèmes d'information
M. Xavier BELANGER, Collaborateur de cabinet

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES

M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal
Mme Élisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, conseillère municipale
M. Patrick LE HENANFF, Directeur général des services

COMMUNICATION

I – BUDGET 2020

Le budget de fonctionnement 2019 voté pour le service communication s'élève à 23 790€. Une proposition a été faite pour un budget de fonctionnement de 24 000€ pour 2020, soit une augmentation de 1%.

II – MOBILIER URBAIN

Suite à l'avenant au marché de mobilier urbain passé en Conseil Municipal le 25 juin 2019 pour une durée de deux années supplémentaires, de nouveaux planimètres ont été posés ainsi que 4 panneaux sur la façade du Palais des Congrès et 4 totems d'entrée de ville.

Le remplacement des panneaux d'affichage libre va être réalisé par les Services Techniques. Les 20 nouveaux panneaux ont été reçus.

Deux panneaux digitaux ont été installés en centre-ville. Un double face acquis dans le cadre du dispositif Cœur de Ville sur la Plaine et un simple face obtenu dans le cadre du marché sur la rue du Général de Gaulle. En contrepartie, la société Abri Service a implanté un dispositif identique sur la ZA de la Niel qui ne diffusera que de la publicité. Les deux panneaux digitaux gérés par la Ville diffusent uniquement de l'information municipale et associative. Ces dispositifs sont éteints de 23h à 6h du matin.

III – RÈGLEMENT D'UTILISATION DES PANNEAUX DIGITAUX

L'utilisation des panneaux digitaux en centre-ville a été ouverte aux associations. Désormais, les associations pontivyennes peuvent communiquer autour de leurs évènements sur ces dispositifs.

Afin de cadrer l'utilisation par les associations, un règlement ainsi qu'un formulaire de demande a été mis en ligne sur le site internet de la ville (règlement validé par la commission).

Les associations pontivyennes peuvent communiquer sur leur évènements grâce à un message d'une durée de 10 secondes diffusés pendant 2 semaines consécutives. Le planning d'affichage ainsi que l'administration des panneaux sont gérés par le service communication de la ville.

IV – STATISTIQUES DU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la ville – www.ville-pontivy.bzh – lancé le 1^{er} juillet 2019 montre une belle évolution par rapport à la précédente version.

Statistiques comparatives du 01/07/2019 à 27/11/2019 par rapport à la période du 01/07/2018 à 27/11/2018 :

- + 9% d'utilisateurs
- + 15% de nouveaux utilisateurs
- + 19% de sessions
- + 40% de pages vues
- - 22% de sessions sans interactions
- Chargement du site 60% plus rapide
- 20% de visites en plus via smartphone

V – COMMUNICATION MARCHÉ DE NOËL 2019

Le Marché de Noël 2019 se tient les 13-14-15 décembre 2019. Pour assurer la visibilité de cet évènement, un plan de communication a été établi, similaire aux années précédentes :

- 20 affiches planimètres
- 1 affiche animée sur les panneaux digitaux
- Une campagne radio sur RMN
- Une conférence de presse

- Un programme distribué en centre-ville et disponible sur le site internet de la ville

Nouveauté 2019 : un conte de Noël sera projeté au laser sur la façade de l'Hôtel de Ville les 13-14-15 décembre à partir de 17h30. Deux représentations par soir.

VI – CARTE DE VŒUX 2020

Cette année, la carte de vœux reprend l'identité graphique propre au nouveau site internet de la ville.

VII – SORTIE DU PONTIVYEN DE MARS 2020

En raison des élections municipales de 2020, le numéro 68 du Pontivyen initialement prévu pour une distribution le 23 mars 2020 est décalé à fin avril.

VIII – SIGNATURES MAIL

Les signatures mail vont évoluer. Un logiciel a été réalisé par le service informatique afin de permettre aux agents de créer leur signature mail directement sur le poste informatique. Les signatures seront contrôlées en amont par le responsable de service.

INFORMATIQUE

I - CONVENTION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INFORMATIQUE

Il a été présenté lors de la commission informatique les modalités de mise en œuvre du schéma de mutualisation informatique de Pontivy Communauté, le programme de déploiement du service commun, le détail des services fournis et le budget prévisionnel.

Il a été présenté à la commission la convention portant création d'un service commun des systèmes d'informations entre Pontivy Communauté et la ville de Pontivy. Celle-ci a pour objet de préciser les principes de création, de fonctionnement de cette direction et les conséquences financières. Elle vaut à ce titre règlement du service, des biens, des modalités de gestion des matériels, des logiciels ainsi que de règlement financier.

Sur ce dernier point la commission insiste sur la nécessité d'investissement sur les années budgétaires 2020 et 2021 en matière d'équipement ou de renouvellement du matériel informatique jusqu'à l'intégration au service commun, notamment le remplacement des postes informatiques et de la téléphonie des différents sites de la ville.

Après en avoir délibéré, la commission propose de conventionner avec Pontivy Communauté suivant le projet (Cf. Commission du personnel).

La commission émet néanmoins des réserves sur la capacité du futur service commun à délivrer une continuité de service sans ressources techniques à la ville de Pontivy. L'année 2020 sera consacrée à définir conjointement entre la ville et Pontivy communauté les moyens de faire en sorte que la ville puisse se satisfaire de ce service commun, sachant que la moitié du parc de matériel de l'ensemble des collectivités du territoire, EPCI inclus, est représenté par la ville de Pontivy. Il conviendra de faire en sorte que du personnel soit affecté physiquement à la ville

pour assurer au mieux la continuité de services et la proximité requise notamment pour les interventions de premier niveau.

II - PORTAIL CITOYEN : MISE EN LIGNE DES DÉMARCHES INDIVIDUELLES EN DÉCEMBRE 2019

Le portail citoyen est accessible depuis le 5 août 2019 via le site internet de la ville de Pontivy.

Les usagers peuvent désormais réaliser leurs démarches liées aux activités scolaires et extra scolaires de leurs enfants (centre de loisirs, restauration scolaire et garderie) et accéder à leurs factures en ligne.

A partir du 2 décembre 2019, le portail citoyens de la ville de Pontivy permettra d'effectuer ses démarches liées au service population : Prise de rendez-vous pour les cartes d'Identité et passeports. Demandes d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès) et copie de livret de famille.

III - GED : REMPLACEMENT DU LOGICIEL DE DÉMATÉRIALISATION DES DÉCISION/ARRÊTÉS/DÉLIBÉRATIONS/COMMISSIONS

Un outil informatique de gestion et de production électronique des arrêtés, délibérations, décisions et commissions (GED) est utilisé depuis 2006 à la mairie de Pontivy. Il était prévu d'inscrire son remplacement au budget 2020.

Or cet outil informatique présente des problèmes fonctionnels et techniques récurrents. En septembre 2019, la Direction Générale des Collectivités Locales a mis en œuvre un nouveau contrôle de sécurité qui ne permet plus à cet outil informatique de remplir correctement ses fonctions.

Il a donc été décidé de débiter son projet de remplacement sur l'exercice 2019.

Après étude et consultation de 3 solutions logicielles, l'entreprise QUALIGRAF a été retenue pour sa solution dédiée KDELIB et correspond à l'offre la mieux disante, tout en proposant la meilleure offre de prix. L'entreprise QUALIGRAF présente notamment dans ses références des conseils régionaux, des conseils départementaux, des grandes villes et des centres de gestion.

KDELIB permettra en effet la gestion et suivi des productions avec workflow et circuits de visa, et leur transmission au contrôle de légalité avec connecteurs aux tiers de télétransmission.

La mise en œuvre de KDELIB permettra également d'harmoniser les usages puisqu'elle sera interfacée avec l'application actuelle de gestion de publication des documents des conseils municipaux : KBOX

Coûts :

Gestion de projet, prestations de mise en œuvre : 8460 € sur le budget 2019

Formations des agents : 6480 € sur le budget 2020

Abonnement annuel : 2632 €